



Sainte-Anastasie

FETE de la ST-JUST

2006

VENDREDI 21 JUILLET

- ◆ *Place de la Gare :*
21 H 30 PETANQUE Mixte 2H + 1F (200 €) Association Bouliste

SAMEDI 22 JUILLET

- ◆ *Place de la Gare*
A partir de 15 H PETANQUE 3 x 3 (230 €) Comité des Fêtes
TENNIS BALLON
Responsable M. Olivier HOFFMANN ☎ : 04.94.72.28.20
21 H 30 RETRAITE AUX FLAMBEAUX avec la participation de majorettes et fanfares
(Départ devant la Mairie)
22 H BAL avec la Discothèque STELLA

DIMANCHE 23 JUILLET

- ◆ *Eglise de Sainte-Anastasie*
10 H 15 MESSE DE LA SAINT-JUST
- ◆ *Pré de la Font (ou salle polyvalente si mauvais temps)*
EXPOSITION-VENTE « DES CIGALES »
- ◆ *Place de la Gare*
9 H PETANQUE concours enfants – de 12 ans/- 14 ans Inscriptions sur place
TOURNOI de VOLLEY Responsable M. Bernard SCLAFANI ☎ : 04.94.72.22.79
11 H 30 APERITIF PUBLIC : *Offert par la Municipalité aux habitants du village, aux associations et aux vacanciers.*
15 H JEU PROVENÇAL 3 x 3 choisis Commerçants et Artisans (230 €)
22 H BAL public avec l'orchestre MORRYS ANDRE

LUNDI 24 JUILLET

- ◆ *Place de la Gare*
Reprise du Jeu Provençal à 8 H 45
15 H. PETANQUE 2 x 2 CHOISIS Comité des Fêtes (230 €)
16 H 30 JEUX D'ENFANTS
21 H 45 SPECTACLE CABARET « Man Show Benny BOPP »
et SOIREE MOUSSE avec ARC EN CIEL

MARDI 25 JUILLET

- ◆ *Place de la Gare*
13 H. AÏOLI **Monstre** Paiement à la réservation. Inscriptions à la Boulangerie, au Tabac/journaux, au Bar des Amis ou auprès du Comité (dans la limite des places disponibles). Pour les moins de 14 ans, inscription uniquement auprès du Comité.
15 H 30 PETANQUE MÊLEE
20 H MACARONADE Inscriptions au Comité des Fêtes ou sur place jusqu'à 18 H
22 H BAL de clôture avec JEAN-MAX

Organisateur : Comité des Fêtes ☎ : 06.79.55.63.53. Siège Social : Mairie 83136 Ste-Anastasie/Issole
Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident et se réserve le droit de modifier le programme.

La vente ou l'usage de pétards ou de tout autre engin détonnant est formellement interdit.
L'abus d'alcool est dangereux... -Service d'ordre assuré-

Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

JUIN-JUILLET 2006
n°191



En pays méditerranéens, les cigales ont toujours été préférées aux fourmis

Arrêté du Maire

Vu le Code des Communes ;
Vu le Code de l'Environnement ;
Vu la norme NF S 31010 sur la caractérisation et le mesurage des bruits dans l'environnement ;
Vu l'arrêté Préfectoral du 20 septembre 2002 ;
Vu les réclamations et les plaintes de voisinage ;
Considérant l'intérêt évident pour la population de Sainte-Anastasie de pouvoir poursuivre en toute quiétude ses ancestrales siestes réparatrices ;
Considérant qu'il est de notoriété publique en Provence, dans le Var et tout particulièrement à Sainte-Anastasie, que ce début d'après-midi ne peut être amputé, sans de sérieuses conséquences, de sa dimension incontestablement culturelle ;
Considérant encore que les cigales, bien que musiciennes et provençales, outrepassent largement le seuil tolérable ;
Considérant, enfin, que le sérieux n'exclut jamais le ridicule ;

ARRETE

- ARTICLE 1 :** A compter de ce jour, les cigales devront, sous peine de poursuites, se conformer, entre 12 et 18 heures –y compris pendant les jours ouvrables- à la réglementation en vigueur et donc s'abstenir de chanter au-delà du seuil dit « émergent ». Que dit la loi ?
« **Le seuil émergent est défini précisément par la différence entre le niveau du bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause, et celui du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels extérieurs ou intérieurs dans un lieu donné. Les valeurs admises pour l'émergence sont calculées à partir de la valeur en décibels en période diurne* (donc pendant la sieste) valeurs X auxquelles s'ajoute un terme correctif fonction de la durée cumulée d'apparition du bruit particulier.** »
- ARTICLE 2 :** Dans sa grande bonté, le législateur a toutefois prévu que l'infraction ne serait pas reconnue comme telle dès lors que le niveau du bruit ambiant –mesuré au sonomètre- comportant le bruit particulier serait inférieur à 30 décibels.
- ARTICLE 3 :** La Directrice Générale des Services et le Brigadier Chef de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.
En tous les cas, ils devront mettre fin aux désordres constatés, s'il en est de besoin, par le moyen d'effaroucheurs ou de tout autre dispositif écologique approprié.

*idem pour la nuit, mais le seuil émergent est à calculer en conséquence. Notons par ailleurs que les cigales s'y accordent généralement quelques instants de sieste bien mérités.

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr

site : www.sainte-anastasio-sur-issole.fr

Informations pratiques

SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

De Ste-Anastasia

S^{te}ANASTASIE **La Boutique** place des Ferrages
Ouverture : -mercredi 14h 18h -samedi 10h 12h
Tél : 04 94 72 29 50 ouvert à tous, VENTE OU DEPOSE
Fermé du 1^{ER} au 29 d'août (sauf urgences).

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux
Pour le Canton Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis
28 juillet, 11 et 25 août 2006, en Mairie de 14 H. à 16
Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public le lundi, mardi,
jeudi et vendredi de 8 H à 12 H et le mercredi de 13 H 30
à 17 H.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme Valérie BEZOMBES assurera sa permanence à la
Mairie, les Jeudis 06 JUILLET et 03 AOUT 2006 de 10 H.
à 12 H. : aide à domicile, retraités, malades, infirmes
(aide-ménagère). Tél. : 04.94.92.27.08.

DECHETTERIE DU SIVOM DE L'ISSOLE à FORCALQUEIRET

Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochains ramassages des « monstres » :

- ♦ Le LUNDI 31 JUILLET 2006
 - ♦ Le LUNDI 28 AOUT 2006
- (se faire inscrire en Mairie au préalable).

GARDES DES CHIRURGIENS DENTISTES

- Dimanche 02/07/06 : Dr Preckel B.
Immeuble « Le Foch » entrée B BRIGNOLES-
04.94.69.05.06
- Dimanche 09/07/06 : Dr Preckel B-E
Immeuble « Le Foch » entrée B BRIGNOLES-
04.94.69.05.06



QUALITE DE L'EAU DE BOISSON DU RESEAU PUBLIC Analyses du 05 avril 2006

Eau conforme aux limites de qualité fixées par le
Code de la Santé Publique concernant les eaux
destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des
eaux minérales naturelles, pour les paramètres
recherchés.

Numéros utiles

Mairie

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) : 04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :
www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

Assistante Sociale

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous
avec l'assistante sociale : 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes
dépendantes un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86

Fourrière Municipale Conventionnée

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

Police Municipale

Numéro : **06.08.80.45.82**
Pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

Pharmacies de Garde

Numéro du standard d'appel d'urgence :
08.92.46.45.45

Dépannage

E.D.F. : 0 810 333 083 Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(* en cas de dérangement téléphonique de
votre ligne vous pouvez vous adresser en
mairie pour contacter France-Télécom.

Conciliateur de Justice

Pour le canton, une permanence est assurée
en Mairie de La Roquebrussanne, tous les
jeudis de 14H à 17H30 sur rendez-vous au
04.94.37.00.90

Bulletin Municipal

Comme chaque année, il n'y aura pas de
bulletin municipal au mois de juillet.
Prochaine parution : 2^{ème} quinzaine d'août.

Le Calendrier des manifestations

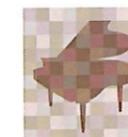
JUILLET 2006	
Vendredi 14	Place Saint Just 11H30 Anchoïade offerte à tous par le Comité des Fêtes avec la participation de la chorale « Chant et Amitié » Durant l'après-midi, jeux organisés pour les enfants. Concours de chants et orchestres amateurs. 22H Bal populaire avec NUIT REBELLE
Fête Nationale	
Samedi 15	Repas spectacle Tahiti Nuï
Du Samedi 22 Au Mardi 25	FETE DE LA SAINT JUST Programme en page 12
Mercredi 26	Concert donné par l'orchestre ETHNO- BAND ; Musiques populaires de tous pays. Suivi d'un FEU D'ARTIFICE 21H - Parking des Ferrages
Vendredi 28	Foire artisanale en nocturne De 17H à 24H Parking des Ferrages
AOUT 2006	
Vendredi 4	Concert classique violon-piano 20H30 - Salle Polyvalente
Dimanche 13	Course pédestre « Les Boucles de l'Issole » Bal public 21H30 Place de la Gare
Lundi 14	Bal avec l'orchestre « les Mélomanes » 21H30 Place de la Gare
Mardi 15	Place de la Gare 13H Méchoui 20H30 Macaronade 21H30 Bal de clôture

Concert classique violon-piano



Le Vendredi 4 Août, Salle Polyvalente à 20H30

Nous retrouverons avec ce concert, deux
musiciens très connus du public :
-Violon : Alexandre STURMA
-Piano : Pierre LAURENT



Au programme : Mozart, Beethoven, Franck.

Petites annonces

- A VENDRE
 - un vélo enfant 6/10 ans 40 €
 - un vélo enfant 12/14 ans état impec. 45 €
 - une poussette pliante 30 €
 - un lit pliant rose 25 €
 - un porte bébé sac à dos 10 €
 - 205 Peugeot 114 000 kms, année 1986, 550 €
☎ : 04.94.72.24.96
- A vendre 2 portes de garage métalliques basculantes, très bon
état, 240 x 200 : 30 € pièce.
☎ : 06.22.05.35.45 M Codina
- Vends, lit à barreaux en bois 60x120 cm à roulettes (dont 2
freins). Très bon état, acheté sur 3 Suisses à 95 € cédé à 50 €
(prix à discuter).
☎ : 04.94.72.28.04
- Urgent - cherche appartement 2 ou 3 pièces.
☎ : 06.32.72.85.96
- Jeune fille, 17 ans, recherche travail pendant les vacances
scolaires, baby-sitting, garde d'animaux, entretien de plantes...
☎ : 06.84.18.71.96 ou 04.94.72.27.53

Les Poètes de Ste-Anastasia



Chênes et genêts

Au travers des chênes
De géants bouquets
Forment une chaîne
De fleurs de genêts

Et moi qui regarde
Chênes et genêts
Étant très bavarde
Me mets à chanter...

Pour me souvenir
Quand viendra l'hiver
De ce beau sourire
Jaune sur fond vert.

Jeannette Carrière

Un sourire jaune ce n'est pas beau !
Mais le sourire jaune des genêts sur
fond vert c'est magnifique.

Le Carnet de Ste-Anastasia



Naissances :

Nous avons le plaisir de
vous annoncer la naissance
d'Alexiane ESQUIVIÉ, née le
21 mai dernier.

Nous présentons toutes nos
félicitations à ses parents.

Mariage :

Nous avons le plaisir de vous
annoncer le mariage de
Mademoiselle Christiane
VACCHERO et Monsieur Alain
DARDOUILLET, célébré le 24 juin.
Nous leur présentons toutes nos
félicitations et nos vœux de
bonheur.

La Prouvenço Dou Tems Passa

et la Commune de
SAINTE-ANASTASIE
organisent

VENDREDI 28 JUILLET 2006

FOIRE ARTISANALE
en NOCTURNE

➤ Nombreux exposants
De 17 H à 24 H environ
au Parking des Ferrages
(devant la Mairie)
PARKING ASSURE

Pour tout renseignement : M. Raphaël
CASTALDO, Président de l'Association
Tél. 04.94.72.23.76. ou 06.14.37.21.19.



Secours populaire français

Nous tenons à remercier tous nos donateurs, et les clients de la boutique qui sont de plus en plus nombreux à découvrir notre installation au fond de la place des ferrages.

Les vacances arrivent, plus que quelques jours avant la fermeture du mois d'août la réouverture est prévue le mercredi 30 de 14h à 18h pour les derniers achats avant la rentrée des classes.

Tous le monde peut venir s'habiller à la Boutique, des vêtements récoltés et triés par les bénévoles, mais aussi des vêtements neufs à des prix plus que raisonnables : 1 à 5 euros, et pour les articles en cuir on peut aller jusqu'à 10 euros.

La boutique c'est la toute dernière maison à droite de la place des Ferrages, quelques marches et vous y êtes. A côté de la porte, il y a un grand container pour récolter les vêtements au cas où il n'y aurait personne. S'il vous plaît, et ce n'est pas une critique, mais simplement pour éviter un surcroît de travail : Ne donner que des vêtements propres, et que vous seriez, vous-mêmes, susceptibles d'acheter. Eviter (les cahiers d'écoles, les publicités de vos boîtes aux lettres les jouets cassés ou incomplets.)

Le secours populaire sera présent à la nocturne du 28 juillet ou nous vous donnons rendez-vous.

Bonne vacances à tous.

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE

Pour le comité - J P



Quelques bénévoles

La vie au village



Train Touristique du Centre Var

Le train touristique du Centre Var, de Carnoules à Brignoles, passant par Sainte-Anastasia, sur 24 km démarre sa saison 2006 avec de nombreux projets.

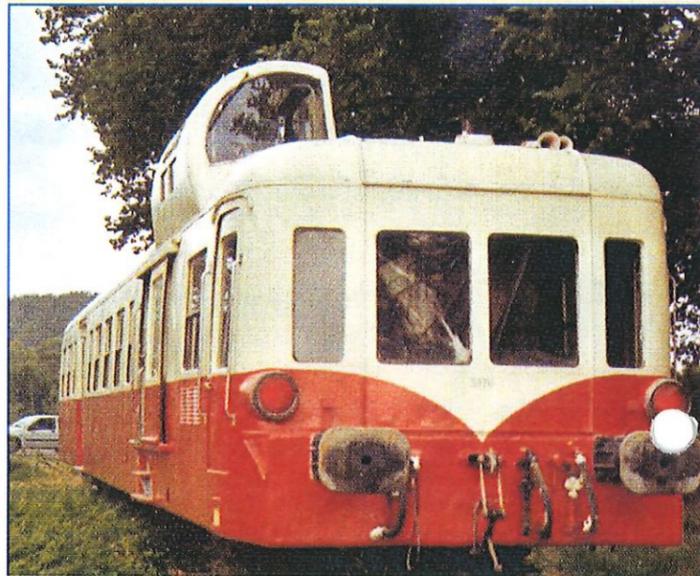
L'autorail Picasso, bien connu pour sa cabine de conduite en hauteur et décentrée, a été rejoint par un autre autorail double des années 1960, surnommé Caravelle.

Le départ des trains s'effectue de Carnoules au passage à niveau de la route de Besse sur Issole (D13) et pour le retour au départ de la gare de Brignoles. Dans tous les cas arrêt à Sainte-Anastasia.

Les trains roulent les dimanches et fêtes en Septembre et Octobre, les mercredis, samedis, dimanches et fêtes en juillet et août.

Départ à 15 H de la gare de Carnoules Platane. De plus un départ supplémentaire à 10H a lieu tous les dimanches de mai à octobre.

Pour tout renseignement, téléphoner au
06.07.98.03.09.



Repas spectacle TAHITI NUI

Le 15 juillet, le club «TAHITI NUI» organise un repas composé de plats essentiellement hawaïens.



Un spectacle de danses tahitiennes sera ensuite offert au public.

N'hésitez pas à venir apprécier la musique et les danses envoûtantes de Tahiti, qui vous transporteront le temps d'un après-midi, vers ces pays de rêve.

Pour tout renseignements ou réservations tél. au

06.74.74.06.30. ou auprès du comité des fêtes au 06.79.55.63.53



Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 31 mai 2006

Présents : MMES BRETON, DEVAUX, LAURENT, MM ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JURAVER, LALANDEC, RAYNAUD. SABATIER

Absents : Mme MAROUZE donne procuration à Mme BRETON, MME BOCQUET donne procuration à M ISTRIA, MM CORBIER, MANA, PICAUDE, TOSELLO.

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

Délibération n°06/25

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions aux organismes ci-dessous :

	PROPOSEE	VOTEE
1. Ecole de tennis	2 500 €	2500 €
2. Boulistes	915 €	915 €
3. Les Randonneurs de Ste-Anastasia	350 €	350 €
4. Club de Football	4 000 €	4 500 €
5. Boucles de l'Issole	1 525 €	1 525 €
6. Société de Chasse	305 €	305 €
7. Médaillés Militaires	305 €	305 €
Secours Populaire	305 €	305 €
9. Souvenir Français	305 €	305 €
10. Anciens Combattants	305 €	305 €
11. Les Varois Vers les Autres	305 €	305 €
12. C.C.A.S	7 623 €	7 623 €
13. Association du Personnel Communal	2 250 €	2 250 €
14. Chants et Amitié	610 €	610 €
15. Association Sportive du Collège de Garéoult	153 €	153 €
16. A.S.A. des Arrosants (Subvention Exceptionnelle)	153 €	153 €
17. Comité des Fêtes	8 000 €	8 000 €
18. Cavaliers de l'Issole	320 €	320 €
19. Association Arts'Tasie	600 €	600 €
20. Club Danse Tasie	320 €	320 €
21. Association des majorettes	400 €	400 €
22. Club Danse Country	320 €	320 €
23. Club Tahiti Nui	320 €	320 €
24. Asso. Sapeurs Pompiers de Garéoult	305 €	305 €
25. Asso. des Jeunes Pompiers de Garéoult	305 €	305 €
26. Association des Anciens Pompiers	305 €	305 €
Gym Danse Tasie	320 €	320 €
28. Club de Badminton	900 €	900 €
29. Asso. « La Provence du temps passé »	305 €	305 €
30. Club de Volley-Ball	471 €	471 €
31. Club de Judo	800 €	800 €
32. Vol Libre	305 €	305 €
33. Centre Musical de l'Issole	1 200 €	1 200 €

Délibération n°06/26

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer une convention avec l'I.V.F.A. pour l'organisation d'un centre de loisirs sans hébergement à Ste-Anastasia durant la période du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2006.

Cet organisme nous propose les conditions financières suivantes : coût de la journée 22 € par jour et par enfant.

Sur ce montant les familles auront à verser à l'I.V.F.A. 11 € par jour et par enfant le reste sera réglé par la commune.

Délibération n°06/27

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de s'engager financièrement avec le Président des Coteaux Varois en Provence à hauteur de 300 € pour l'installation sur le territoire de la Commune d'un panneau de signalisation d'appellation d'origine contrôlée.

Délibération n°06/28

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de modifier les statuts du Syndicat des Chemins et Cours d'Eau de la façon suivante :

-Dit qu'en objet des statuts, à l'art. 3, alinéa 3-2 « Les travaux des Cours d'eau » il faut ajouter en préambule :

Sauf l'entretien, la restauration et la mise en valeur de la ripisylve de l'Issole, le Caramy, le Gapeau.

Délibération n°06/29

Sur proposition du le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire adhérer la commune à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) à partir de l'année 2006. Montant de l'adhésion : 153 € pour l'année et désigne Mme LAURENT pour représenter la commune au sein de l'A.N.E.V..

Tour de table

M. A. ISTRIA nous informe que les travaux de voirie vont se terminer cette semaine.

La 2^{ème} phase va commencer à l'automne, elle concerne la fin du programme 2005 et le début du programme 2006.

M. MORIN précise que la compétence voirie pourrait être passée d'ici là à la C.C.V.I. ; les projets et leur exécution, ainsi que le financement, seraient alors assurés par celle-ci.

M. C. ALLAVENA précise qu'il y a trois emplacements pour le tri sélectif, mais malgré cela, les alentours de celui de la gare est encombré de verres cassés éminemment dangereux.

M. MORIN : Bien sûr, il y a une surveillance exercée, dans la mesure de nos moyens. Une plainte est d'ailleurs immédiatement déposée si un numéro de voiture est relevé.

M. A. JURAVER rappelle les prochaines manifestations communales.

M. L. RAYNAUD précise que le soir, la Rue Notre Dame est encombrée constamment par des voitures mal garées, ce qui empêche la circulation.

M. MORIN : En principe, chaque stationnement non réglementé est considéré comme gênant. La loi SRU précise que la rue est faite pour « circuler » et non pour « stationner ».

Le garde intervient si un voisin se plaint ou s'il y a une gêne réelle ou mauvaise volonté manifeste.

M. O. HOFFMANN se plaint du propriétaire d'un chien qui aboie sans cesse du fait qu'il est attaché.

M. MORIN : La procédure est de prévenir le garde qui va constater et éventuellement verbaliser (s'il entend le chien). Si la nuisance est gênante pour tout le quartier, une pétition peut être mise ne œuvre.

C.C.A.S.

Allo... Plateau !

Portage de repas à domicile

Nous avons eu connaissance, par l'intermédiaire de « Aide et Services à domicile » de la possibilité de recevoir des repas à domicile (7 jours/7). Le menu de chaque jour comporte :

- une entrée
- un plat du jour
- une garniture de légumes
- un fromage
- un dessert

Sur demande, régime sans sel ou sans sucre. Le prix serait de 6.90 € par menu. Les repas viennent de Pignans et sont livrés par véhicule autorisé en liaison froide.

Pour tout renseignement complémentaire tél. au 04.94.73.42.93 ou en mairie.

Maison de retraite

Nous rappelons que la maison de retraite de Besse « La maison du Lac » assure l'accueil de jour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Les malades sont pris en charge par du personnel qualifié. Renseignements au 04.94.69.73.88.



Canicule 2006

Les températures actuelles qui touchent notre région nous incitent à penser aux dangers auxquels peuvent être exposés certains habitants de notre village, à savoir :

- Personnes âgées vivant seules ;
- Personnes malades ou handicapées ;
- Personnes isolées.

Si vous estimez faire partie de ces trois catégories, nous vous engageons vivement à vous faire connaître en mairie (par téléphone ou de vive voix). Une surveillance sera assurée par le C.C.A.S. et les services de santé les plus proches.

A toutes fins utiles, nous vous donnons ci-dessous quelques numéros de téléphone que vous pourriez être amenés à composer en cas de problèmes, même bénins :

C.C.A.S. (mairie) : 04.94.69.64.47
04.94.69.64.40
04.94.72.24.34

Cabinet médical : 04.98.05.21.21
Cabinet infirmier : 04.98.05.21.24

Ou 06.87.57.49.46

SAMU : 15

Pompiers : 18

Police Municipale : 06.08.80.45.82

N'oublions pas que surveiller et aider des voisins âgés ou malades, c'est faire preuve de civisme, et cela peut, dans certains cas, éviter des accidents ou en limiter les conséquences par une intervention rapide.

Marie LAURENT
Présidente du C.C.A.S.

POLICE MUNICIPALE

Code de la Route

Dans la rubrique arrêt et stationnement il existe un article interdisant, sur tous les emplacements de la voie publique, le stationnement abusif de véhicule excédant 7 jours (article R417-12 du code de la route) sanctionné par un timbre amende d'une valeur de 35 €.



Les chiens dangereux

De tout temps, certains chiens ont été utilisés comme arme, mais cet usage a été réprimé (article 132-75 alinéa



5 du code pénal).

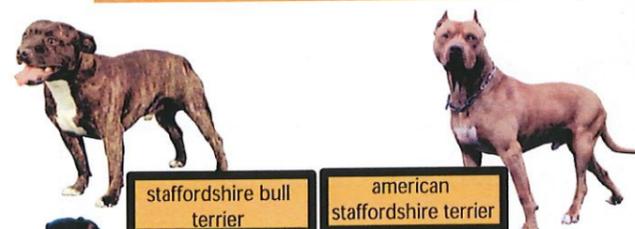
L'augmentation du nombre et de l'usage de chiens potentiellement agressifs, notamment de chiens dits de combat employés comme faire-valoir de leurs maîtres ou à des fins délinquantes, a conduit le législateur à classer les chiens dangereux et à mettre en place une réglementation graduée en fonction du danger qu'ils représentent.

Le but poursuivi est de réduire leur prolifération et de responsabiliser leurs propriétaires.



chiens de la première catégorie

(Chiens d'attaque)



chiens de la deuxième catégorie

(Chiens de garde et de défense)

Les chiens dangereux sont classés en deux catégories :

1 : La première catégorie regroupe les chiens, d'attaque dont le maître ne peut retracer les origines par un document. Elle comporte les Pitbulls, les Boerbulls et les chiens d'apparence Tosa-Inu.

2 : La seconde catégorie regroupe les chiens de garde ou de défense qui sont inscrits au Livre des Origines Français (L.O.F.), par exemple le STAFFORDSHIRE BULL TERRIER. Leur maître dispose de documents délivrés par la Société Centrale Canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien. Les ROTTWEILLER et chiens d'apparence ROTTWEILLER appartiennent à cette catégorie même sans inscription au L.O.F..

Nous vous donnerons d'autres précisions dans le prochain bulletin. Dans l'immédiat et dans le doute, renseignez-vous auprès de la Police Municipale (06.08.80.45.82).



Club des Cigales

Comme chaque année pendant l'été, les activités du Club se mettent en sommeil. Les « Cigales » retrouveront leurs locaux en septembre. Mais nous en reparlerons

d'ici-là.

Sachez que nous serons présentes lors du « Forum des Associations » le samedi 2 septembre où vous pourrez obtenir toutes les informations sur le fonctionnement du Club.

Pour la fête de la St-Just en juillet, « Vente-Exposition » au Pré de la Font (ou à la salle Polyvalente en cas de mauvais temps) le Dimanche 23 Juillet 2006. Le Club exposera les dernières œuvres et créations réalisées dans l'année par les ateliers de peinture sur soie et sur verre, travaux d'aiguilles, émaux, sculpture, peinture. Venez nombreux, nous serons heureuses de vous présenter nos réalisations. Des idées cadeaux à découvrir.

Sorties :

En association avec le Club du 3^{ème} âge de Besse Séjour en Espagne (Costa Brava ou Costa Mesne) du 14 au 18 Octobre 2006.

Prix par personne : 257 € (sur la base de 30 participants) comprenant le transport, la pension complète, les visites guidées.

Renseignements et inscriptions avant le 31 Juillet 2006 au 04 94 72 21 98 ou au 04 94 72 22 90 .

Le marché de San Remo le samedi 9 Décembre 2006 :

Prix par personne : 22€ (sans restauration).

Renseignements et inscriptions avant le 30 septembre 2006 au 04 94 72 21 98.

Bonnes vacances à toutes et à tous et à bientôt

La Présidente



Club Gym Danse

Tasie

Dernières nouvelles

La nouvelle équipe vous informe de la création d'un deuxième cours du soir.

Désormais, dès septembre les cours seront :

LUNDI :

9H30 - 10h30 avec Pascale « Gym Tonic »

10H30 - 11H30 avec Nicole « Gym douce »

JEUDI :

10H - 11 avec Pascale « Gym pour tous »

Et le soir MERCREDI et JEUDI :

19H30 - 20H30 avec Pascale (gym tonic, placements, stretching etc...).

L'adhésion annuelle sera de 90 €.

Reprise des cours le lundi 5 septembre et le jeudi soir 8 septembre.

Venez nombreux, ambiance sympathique !!

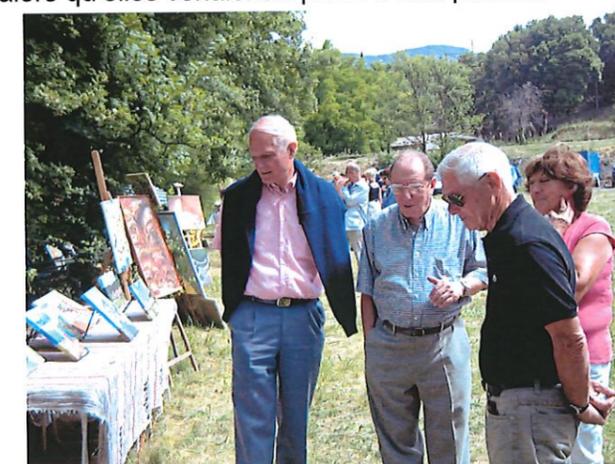
La Présidente Nicole
(Tél. : 04.94.72.20.86)



Arts'Tasie

La foire aux croûtes s'est déroulée de façon très agréable : beau temps, bonne affluence, ambiance chaleureuse, pot de l'amitié, tout était réuni pour faire de ce moment une journée très réussie.

Cependant, merci à ceux ou à celles qui ont cru bon d'enlever les affiches, mises dans le village, alors qu'elles venaient à peine d'être posées.



Tous les jours, vous en entendez à la radio, vous le voyez à la télévision, avec de jolies couleurs. Eh bien ! nous y sommes allés en groupe : à l'exposition Cézanne, au musée Granet, à Aix, pour le centenaire de la mort de l'artiste, décédé dans sa ville natale.

C'est une exposition colossale, réunissant 117 œuvres : des dessins, des aquarelles et surtout des huiles sur toiles.

Pour l'occasion, des œuvres dispersées dans le monde entier étaient réunies dans ce musée fraîchement remis à neuf ; elles venaient de New-York, Chicago, Londres, Saint Petersburg, Sao Paulo, Paris etc...

Cézanne était proche de la nature et peignait,



d'après elle ce qu'il voyait : paysages, natures mortes, portraits, objets de la vie quotidienne.

Il traduisait ce qu'il voyait par des sensations colorées et sa peinture reste figurative.

Cependant quelques tableaux préfigurent l'abstraction et il est un précurseur du cubisme.

La peinture de Cézanne a une envergure universelle et son art a influencé la peinture du XX^{ème} siècle, comme le reconnaît Picasso.

Beaucoup d'entre nous connaissent des œuvres de Cézanne d'après des photos ou des illustrations mais c'est toute autre chose de les voir « en vrai » et de près.

Ce fut, pour nous, une exposition très intéressante et très enrichissante.

En attendant de se retrouver au mois de septembre, Arts'Tasie vous souhaite de passer de bonnes vacances.

Une Arts'Tasienne



Tennis club de Sainte-Anastasia

Comme tous les ans, nous avons terminé l'année tous ensemble autour d'une paella géante, et dans une ambiance très agréable.

L'après midi = programme d'élimination de quelques calories. puis le soir, barbecue party
Quelle journée bien remplie !!!

Les membres du bureau ont tenu à remercier tous les participants ainsi que Patrick Jonas, qui a œuvré pendant toute sa présidence au bon fonctionnement du club et à l'obtention des équipements dont nous bénéficions aujourd'hui.

Pour des raisons professionnelles il quitte notre formidable village tout en restant dans le Var. Nous ne pouvons lui souhaiter que de la réussite.



Le Président, Clément Peponnet

Envie de pratiquer un sport ??

Venez nous rejoindre au club, nous vous garantissons une super ambiance et une bonne convivialité.

Tout cela grâce à des rencontres amicales de tennis et des soirées.

Bien évidemment des cours soutenus sont donnés toute l'année par une monitrice diplômée.

Pour faire plus ample connaissance, nous vous donnons rendez-vous :

-Au forum des associations (gymnase)

Le samedi 02 septembre 2006 .

-A la journée porte ouverte du tennis

Le samedi 16 septembre (devant les courts)

A partir de 14h

-A l'assemblée générale du tennis

Le samedi 16 septembre 2005 (salle polyvalente)

A partir de 18h

En attendant de vous rencontrer, tout le bureau vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances 2006.
Longue vie au club.

Le bureau,



E.S.S.A. Club de football

L'équipe des moins de 13 ans de Sainte-Anastasia victorieuse du tournoi organisé le 4 juin dernier au stade des Négadisses par l'Etoile Sportive.

Victoire devant l'équipe de Pourrières 1-0.



URBANISME



Eaux pluviales

Lors de précipitations plus ou moins fortes ou durables, l'eau pénètre dans certaines propriétés privées construites sur des terrains pentus.

Cela nous vaut immédiatement coups de fil ou visites de protestation, comme si la Mairie pouvait être responsable de l'écoulement des eaux qui, de tout temps, ont tracé leur chemin sur les sols en pente.

Il faut souligner que la responsabilité de l'acquéreur s'engage dès lors qu'il accepte de son plein gré l'achat d'une parcelle quelle que soit sa topographie. Il doit en conséquence en accepter les gênes éventuelles dues à la pluie qui, dans notre région, ne sont pas de longue durée.

Dans la commune – à l'exception des rues Raynouard et de Provence- il n'existe pas de réseau pluvial séparatif de collecte des eaux pluviales conformément à l'article R 141-2 qui prévoit que les profils en long et en travers des voies communales doivent permettre l'écoulement des eaux pluviales et l'assainissement de la plate-forme, sans indiquer toutefois l'existence obligatoire d'un réseau de collecte.

Par ailleurs, l'article NB 4.2-2 du P.O.S. prévoit bien que sont interdits les aménagements sur tout terrain qui feraient obstacle au libre écoulement des eaux pluviales.

Le climat méditerranéen réserve parfois des surprises que chacun doit accepter, sauf à en accuser le ciel.

Dans un autre ordre d'idées, nous rappelons que chacun doit conserver, sur son propre terrain, les eaux usées issues de son habitation.

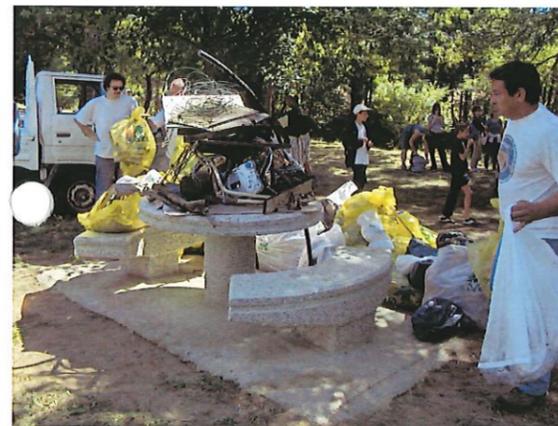
Dans quelques mois, une entreprise spécialisée viendra contrôler l'état du fonctionnement des fosses septiques. L'obligation de rendre son installation correctement fonctionnelle sera exigée, conformément à l'arrêté du 6 mai 1996.

Ce contrôle mettra fin à l'indifférence ou à l'inconscience de ceux qui acceptent l'écoulement intolérable de leurs eaux usées chez leur voisin.

Michel CUENOT
1^{ER} Adjoint, chargé de l'urbanisme

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Entretien des espaces verts et tonte du terrain de football.
- Eparage des bas-côtés des chemins.
- Fabrication et installation des portiques limitant la hauteur des véhicules sur l'extension du parking des Ferrages et implantation de deux poteaux d'éclairage public.



- Entretien des containers.
- Participation à la journée « rivière propre ».
- Nids de poules.
- Mise en place du pylône S.F.R..
- Début des travaux de l'installation de l'éclairage des tennis.



Plan d'action sécheresse 2006

(Arrêté Préfectoral du 24 mai 2006)

En raison d'une sécheresse accumulée persistante et d'un risque de pénurie sur certaines communes, le Préfet du Var a placé le Var en situation de vigilance :

Ce plan met l'accent sur la lutte contre le gaspillage, qui doit devenir un réflexe de tous, de l'eau une ressource précieuse à utiliser de manière raisonnée en tout temps.

Les mesures 2006 ont légèrement évolué par rapport à 2005 ; elles tiennent compte d'une première expérience.

Cette année, les mesures de limitation s'appliquent à tous les usages, quelle que soit l'origine de l'eau (source, forage, canal de Provence, cours d'eau, ouvrages récents ou anciens).

- 1 – Demande au fermier ou gestionnaire d'effectuer des comptages mensuels et bi-mensuels.
- 2 – Les compteurs d'eau des stades et espaces sportifs seront relevés mensuellement.
- 3 – Le remplissage des piscines (stade d'alerte) est soumis à autorisation du maire, quel que soit l'origine de l'eau.
- 4 – Le niveau des nappes sera régulièrement surveillé.



Usage du feu : Prévention des incendies

Depuis le 1^{er} mai et jusqu'au 1^{er} octobre

les feux d'incinération sont totalement interdits dans les zones situées à moins de 200 mètres des forêts, bois, landes, friches et broussailles.

-La vente des artifices est interdite.

-L'usage des artifices n'est possible que sur autorisation municipale.

-Les terrains non encore débroussaillés doivent l'être, sans usage du feu (broyage, compostage par exemple).

-Les barbecues ne sont autorisés que conformément à la réglementation préfectorale (terrain débroussaillé, barbecue attenant au bâtiment ou système de cuisson sans flamme).

Comme vous le voyez, tout est interdit ou presque, mais pour votre sécurité.

Merci d'y être attentifs et n'hésitez pas à consulter la Mairie et notamment la Police Municipale.

Bruits de voisinage

Rappel de la réglementation

Nous rappelons périodiquement la réglementation, il est vrai par des extraits souvent trop brefs. Nous le faisons en fait par petites touches...

Revenons aujourd'hui sur ce qui est le plus courant : les bruits de voisinage (nocturnes et diurnes).

1 – En effet tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit (à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique).

Ainsi par exemple ne sont pas concernés les bruits provenant des infrastructures de transport des véhicules qui y circulent. Les activités agricoles appartiennent à cette catégorie.

2 – Pour les travaux momentanés de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse, tronçonneuse) ceux-ci peuvent être effectués aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30
- les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Mission Locale Ouest Haut Var Permanences sur l'apprentissage



Susciter l'intérêt des jeunes de 16 à 25 ans pour l'apprentissage

Oen leur apportant une vision dynamique et positive de cette filière de formation, tel est l'objectif que la Mission Locale se donne.

Qu'est ce que l'apprentissage ? Quels sont les métiers que l'on peut trouver ? Quels sont les diplômes proposés ? Autant de questions auxquelles vous trouverez des réponses en vous rendant aux permanences « spécial apprentissage » organisées en partenariat avec le CFA de St Maximin sur l'antenne Mission Locale de Brignoles. Un Conseiller du CFA se tiendra à votre disposition pour vous apporter une information claire sur les filières en apprentissage.

Dates à retenir

Permanences d'information sur l'apprentissage :

- **Lieux** : Mission Locale de Brignoles – Bd Joseph Monnier (à côté de l'Hôpital)
- **Horaires** : 9 H – 12 H 30
- **Dates** : Les mardis 4 et 18 juillet, 22 août
- **Conseiller** : Monsieur DOLLA, Conseiller au CFA de St Maximin

Réunion d'information collective et entretiens personnalisés sur l'apprentissage :

- **Lieux** : C.F.A. de St Maximin
- **Horaires** : 9 H – 12 H
- **Dates** : 29/06, 13/07, 27/07, 17/08 et 31/08
- **Conseillers** : Monsieur DOLLA, Conseiller au CFA de St Maximin et Madame DESCHAMPS, Conseillère Mission Locale.

L'accueil en permanence, en réunion d'information et en entretien s'effectue uniquement sur rendez-vous.

Pour tous renseignements et rendez-vous, téléphonez à la
Mission Locale de Barjols
au 04.98.05.40.00.



Centre aéré

En raison du calendrier scolaire, le centre aéré ouvre ses portes du **10 juillet au 28 juillet 2006**. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans. Attention ! Les enfants non scolarisés (2 – 3 ans) doivent faire une demande auprès de la P.M.I. de Brignoles (adresse en mairie).

Les enfants seront :

- accueillis de **8 H jusqu'à 8H45**
- récupérés par les parents à **17H30**

Les inscriptions doivent se faire à la Mairie avant le 4 juillet 2006. Cependant, il est possible d'inscrire les enfants au cours du mois de juillet directement auprès de la Directrice du centre, **avant chaque mardi matin précédant la semaine choisie.**

Par mesure de sécurité, le paiement des semaines est réclamé à l'avance.

Les enfants dont les parents ne demeurent pas dans la commune pourront être acceptés dans la mesure des places disponibles, mais le prix de la journée, bien entendu (22€) est entièrement à la charge des parents.

ACTIVITES PROPOSEES :

- activités manuelles et sportives,
- basket, piscine, expression corporelle,
- journées d'animation au centre et sorties diverses : ferme de Belgentier, bowling...

La vie associative



Chorale « Chant et Amitié »

La chorale –toujours prête à répondre aux amicales sollicitations- s'est rendue le vendredi 12 mai à Camps la source pour participer à un concert au profit du Secours Populaire, en compagnie de « Cantabile » de Garéoult, « Les chants de la Source » de Camps, « Article 9 » de Correns et « Al Segno » d'Aix-en-Provence.

Excellent spectacle, très varié, apprécié de tous, de l'auditoire comme des participants.

participants.

Le dimanche 14 mai, dans la soirée, en l'église Notre-Dame du Mont-Carmel du Luc, nous nous sommes joints à une réunion de cinq chorales, organisée par M Boulanger, chef de chœur de « Au cœur du Var », du Cannet des Maures. Cette fois encore, ce concert a donné satisfaction à tous.

Un cliché-souvenir mémorise notre prestation.

Le samedi 17 juin, à 20H30 –avec quatre autres chorales- nous nous sommes rendus au château de Gréoux-Les-Bains pour un « festival de chorales ».

Enfin, avant la trêve estivale fixée au 26 juin, nous nous sommes joints le 21 juin, en soirée à la salle polyvalente, à tous ceux qui souhaitaient « fêter » la musique, avec la participation de chanteurs, de musiciens et ... de choristes.

La reprise des répétitions aura lieu le lundi 11 septembre.



Une choriste.

L'Association Bouliste Communique

Programme

1 juillet	J.P. 3 x 3 Auto-Loisirs 200 €	tirage 15 H
2 juillet	J.P. reprise à 8 H 45	
7 juillet	P mixte 2H 1F 125 €	tirage 21 H 30
14 juillet	P 2 X 2 peinture déco Vialleton 150 €	tirage 15 H
16 juillet	P 2 x 2 G.E.R. Marseille 200 €	tirage 15 H
FETE DE LA ST JUST - SEMAINE BOULISTE		
21 juillet	P mixte 2H 1F 200 €	tirage 21 H 30
22 juillet	P 3 x 3 Comité des Fêtes 230 €	tirage 15 H
23 juillet	P concours enfants –12ans –14ans inscriptions à 9 H	
	J.P. 3 x 3 commerçants et artisans 230 €	tirage 15 H
24 juillet	J.P. reprise à 8 H 45	
	P 2 x 2 Comité des Fêtes 230 €	tirage 15 H
25 juillet	P aïoli mée tirage 15 H 30	
26 juillet	P mixte 2H 1F ou 1 enfant de –12ans 160 €	tirage 15 H
27 juillet	J.P. tête à tête 100 €	tirage 15 H
28 juillet	P tête à tête 100 €	tirage 15 H
4 août	P mixte 2H 1F 125 €	tirage 21 H 30
11 août	Mixte 2 H 1 F 125 €	tirage 21 H 30
15 août	Méchoui Comité des Fêtes mêlées	15 H 30
18 août	Mixte 2 H 1 F 125 €	tirage 21 H 30
20 août	P 2 x 2 Camping La Vidresse 125 €	tirage 15 H
25 août	Mixte 2 H 1 F 125 €	tirage 21 H 30
2 septembre	JP 2 x 2 Challenge Bar des Amis 200 €	tirage 14 H 30
3 septembre	reprise JP 8 H 45	
9 septembre	P 2 x 2 125 € Epicerie VIVAL	tirage 14 H 30
17 septembre	mêlées 90 €	tirage 14 H 30

Nota : Les jeux provençaux sont mentionnés J.P. Les concours à la pétanque sont mentionnés P.

Comité des Fêtes

Un grand bravo à tous les bénévoles qui ont aidé ces 17 et 18 juin pour réussir ces soirées et surtout le méchoui malgré les menaces orageuses.

Un seul regret, le manque de participation des adeptes du rétro.

Le Comité



Boucles de l'Issole 2006

Elles sont fixées cette année le **dimanche 13 août**.

Organisées, comme chaque année, par l'Association Sports et Loisirs et la mairie, cette manifestation très importante, très connue dans le Var et bien au-delà, compte plus de 300 participants.

Inscriptions à partir de 7 heures, parking des Ferrages.

Renseignements : Association Sports et Loisirs (Patricia LEPREUX, Présidente tél. 04.94.27.33.74).